

Réunion du 31 janvier 2013

L'an deux mil treize, le trente et un janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2013

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, AUGENDRE, LABBE, Mmes DUBOIS, GRANSEIGNE, SOURIOUX, TOURET, LAMARTINE et MERITET.

Excusés : Madame DESNAUDS et Monsieur DETOURBET.

Monsieur PERRIER a été élu secrétaire de séance. .

.....

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Sécurité devant l'école

Une réunion à laquelle sont conviés le conseil municipal, le Conseil Général, les gendarmes, le Directeur d'école et le fournisseur de panneaux est fixée le mercredi 6 février à 9 heures.

Des compteurs ont été installés par le Conseil Général devant l'école et les conclusions de Madame Brayard, Chef de l'unité technique territoriale de Saint-Pourçain sont les suivantes :

« Le trafic journalier sur cette portion de route est relativement important : 2 322 VL et 207 PL par jour. Les résultats des mesures de vitesse montrent que 85 % des véhicules légers mesurés circulent à moins de 58 km/h dans le sens Le Montet-Tronget et à moins de 59 km/h dans l'autre sens.

Pour les poids lourds, les vitesses sont identiques dans les deux sens, 85 % roulent à moins de 57 km/h. La vitesse était limitée à 50 km/h, et compte tenu de la présence d'enfants, des aménagements doivent être recherchés pour que l'usager de la route adapte son comportement et donc sa vitesse au contexte environnant.

La mise en place de panneaux pédagogiques semble être adaptée à cet objectif et de nouvelles mesures pouvant être faites après cet aménagement.

Concernant la mise en place d'un plateau traversant, les vitesses mesurées sont plus proches de 60 km/h qu'inférieures à 50km/h et le passage sur le plateau impose une vitesse de 30 km/h. Par ailleurs, le nombre de poids lourds qui circulent par jour entraînera forcément des nuisances sonores pour les riverains au passage sur le plateau. Il semble judicieux de procéder en deux temps et de mettre en place les panneaux pédagogiques qui devraient déjà apporter une baisse des vitesses pratiquées. »

Monsieur le Maire et Monsieur Perrier, premier adjoint, ont présenté ce rapport ainsi que les panneaux qu'il est projeté de mettre en place aux parents d'élèves, le 29 janvier dernier.

La commune bénéficiera d'une subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture et une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général.

Les passages piétons seront refaits en même temps que la mise en place des panneaux.

.../...

Rythmes scolaires

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller le courrier de Monsieur le Ministre relatif à la réforme des rythmes scolaires à la prochaine rentrée qu'il est possible de reporter à la rentrée 2014 en demandant une dérogation avant le 31 mars (le dossier doit être déposé à l'Académie avant le 20 mars).

Une réunion doit avoir lieu prochainement avec les enseignants, les parents d'élèves et les élus du RPI et de la commune de Tronget. Il sera demandé au Conseil Général si le circuit du transport scolaire peut s'adapter.

Le sujet sera donc évoqué lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Rassemblement cyclotouriste du 6 août 2014

La 76ème semaine fédérale internationale de cyclotourisme se déroulera du 3 au 10 août 2014. Un point d'accueil est fixé à Tronget le mercredi 6 août avec la participation de la commune du Montet qui a été contacté au préalable mais qui ne dispose pas des infrastructures nécessaires, contrairement à Tronget. Différentes associations locales seront sollicitées ainsi que la communauté de communes et le centre social.

Travaux de raccordement au réseau d'assainissement du nouvel EHPAD

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 décembre afin de procéder à l'ouverture des plis pour les travaux de raccordement au réseau d'assainissement du nouvel EHPAD, rue du stade.

Deux entreprises ont répondu : Sade et Miro.

La commission a retenu la proposition de l'entreprise MIRO pour un montant de 37 169,91 € HT contre 41 844 € HT pour l'entreprise SADE. L'entreprise MIRO propose également une plus value dans le cas de démolition de rochers dans les fouilles pour un montant maximum de 20 014,43 €. L'entreprise SADE n'a pas envisagé cette éventualité.

Le conseil municipal valide le choix de la commission d'appel d'offres, soit un montant de 37 169,91€ HT avec une plus value qui reste à déterminer lorsque la tranchée aura été creusée.

La demande de subvention sur ces travaux est en cours d'instruction auprès du Conseil Général. Il n'est pas certain que ces travaux soient subventionnés.

Madame Sourieux suggère de demander à l'entreprise retenue d'offrir un défibrillateur à la commune.

Perspectives budget 2013

Monsieur le Maire remet à chacun un résultat des comptes 2012 du budget principal, un bilan des dépenses de gaz par bâtiment, un bilan des locations du centre socio-culturel et un bilan des dépenses de la cantine ainsi que les dépenses de gros travaux sur l'éclairage public financés sur plusieurs exercices comptables.

Chacun étudiera ce dossier et pourra faire part de ses remarques lors de la prochaine réunion. Le budget sera voté comme chaque année, à la fin du mois de mars.

.../...

Sous location appartement Spar

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Chanut qui demande l'autorisation de sous-louer l'appartement situé au dessus de son magasin, 21 route départementale. Il n'occupe plus cet appartement et souhaite le sous-louer au centre social « 1, 2, 3 Bocage ».

Cet appartement fait l'objet d'un bail commercial (appartement + magasin) que la commune a contracté avec M. et Mme CHANUT par avenant du 1er avril 2007 et qui expirera le 31 décembre 2015 comme le prévoit le bail initial du 31 janvier 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur et Madame Chanut à sous-louer l'appartement au centre social « 1-2-3 » Bocage. Monsieur et Madame Chanut s'engagent à continuer à payer l'intégralité du loyer prévu par le bail à la commune du Montet.

Il est précisé que Monsieur le Receveur des finances publiques pourra faire opposition au montant du loyer que percevront M. et Mme Chanut au titre de la sous-location s'ils venaient à ne pas honorer le loyer dû à la commune. La sous-location ne pourra plus être consentie en cas de dénonciation du bail et le cas échéant, au terme du bail.

Cette décision est valable à la date de la présente délibération.

Puits rue des Arches

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de Monsieur Kauffmann concernant le puits situé en bordure de la rue des Arches.

Le conseil municipal maintient sa décision du 25 octobre 2012 de ne pas vendre cette parcelle de terrain. Les travaux de mise en sécurité vont être réalisés très prochainement par Monsieur Michel Lemeux.

Subvention à IFI 03

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de verser une somme de 45,73 € à IFI 03 pour une apprentie scolarisée dans cet établissement et domiciliée au Montet. Il s'agit cette année de Alicia ARTIGAUD.

Questions diverses

La commission des décors de Noël fait une proposition pour l'achat d'un arbre lumineux devant la fontaine de la mairie et un décor à poser sur la bascule afin de ne plus mettre de sapins sur lesquels sont volés chaque année de nombreuses ampoules. Le coût de cet achat serait de 1 595 € HT. Cette dépense sera étudiée lors de la préparation du budget 2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.